« INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST »

Association régie par la Loi de 1901
Chemin de Borde Rouge – BP 18

CASTANET-TOLOSAN (Haute-Garonne)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

« INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue une provision pour couvrir le risque général de remise en cause des subventions tel que décrit en note « Complément d'informations relatif au bilan - Provisions pour pertes » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les modalités de comptabilisation des subventions d'exploitation de l'Association sont décrites dans les notes « Détail des produits constatés d'avance » et « Subventions dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2017 » de l'annexe des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Association et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de cette méthode. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des subventions à constater en compte de résultat en fonction des dépenses engagées sur la période.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 19 juin 2018

Pour la société « **EURAUDIT** »
Commissaire aux comptes
L'un des gérants, **Julien DUFFAU**

ASSOCIATION Interprofession des Vins du Sud-ouest
31320 CASTANET TOLOSAN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	160 873	98 358	62 515	81 265	18 750-	23.07-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	54 776	45 250	9 526	16 154	6 628-	41.03-
	Autres immobilisations corporelles	177 333	151 094	26 239	22 985	3 254	14.16
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	392 982	294 702	98 279	120 403	22 124-	18.37-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	79 274		79 274	75 704	3 570	4.72
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 520 026	103 816	1 416 210	1 263 455	152 755	12.09
	Autres créances	2 433 238		2 433 238	2 145 062	288 176	13.43
	Valeurs mobilières de placement	6 637		6 637	6 637		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	525 023		525 023	620 659	95 636-	15.41-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	29 472		29 472	13 108	16 365	124.85
	Total III	4 593 670	103 816	4 489 854	4 124 624	365 230	8.85
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 986 652	398 518	4 588 134	4 245 027	343 106	8.08

COMMISSAIRE AUX COMPTES · EURAUDIT · COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros.

ASSOCIATION Interprofession des Vins du Sud-ouest
31320 CASTANET TOLOSAN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 173 625	2 143 994	29 632	1.38
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	70 000	40 000	30 000	75.00
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	47 489-	59 632	107 121-	179.64-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 994	11 534	6 541-	56.70-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	2 201 130	2 255 160	54 030-	2.40-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	201 877	45 097	156 780	347.65
	Provisions pour charges	37 412	29 061	8 351	28.74
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	239 289	74 158	165 131	222.68
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 663	2 237	426	19.03
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 206	647 920	169 714-	26.19-
	Dettes fiscales et sociales	492 941	411 723	81 218	19.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	524 223	426 378	97 845	22.95
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	649 657	427 453	222 205	51.98
	Total IV	2 147 690	1 915 710	231 980	12.11
	Ecarts de conversion passif (V)	24		24	
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 588 134	4 245 027	343 106	8.08

(1) Dont à plus d'un an — 1 498 033 — 1 488 257
Dont à moins d'un an — 2 663 — 2 237

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

En Euros.

SOLUTEC CONSEILS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EURAUDIT
COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ASSOCIATION Interprofession des Vins du Sud-ouest
31320 CASTANET TOLOSAN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	3 274 871	3 064 852	210 020	6.85
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 192 873	1 485 456	292 583-	19.70-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	19 487	196 735	177 248-	90.09-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	18 963	18 289	674	3.69
Total I	4 506 194	4 765 331	259 137-	5.44-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	3 570-	21 037-	17 467	83.03
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 464 595	3 771 798	307 203-	8.14-
Impôts, taxes et versements assimilés	5 611	2 820	2 791	98.95
Salaires et traitements	492 785	514 740	21 956-	4.27-
Charges sociales	252 194	252 273	79-	0.03-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	38 984	41 369	2 385-	5.77-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	56 005	37 061	18 944	51.12
Pour risques et charges : dotations aux provisions	170 131	7 939	162 192	NS
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	63 409	130 398	66 989-	51.37-
Total II	4 540 143	4 737 361	197 218-	4.16-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	33 949-	27 970	61 919-	221.38-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES - COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE - EURAUDIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1	1	0	5.71
Reprises sur provisions et transferts de charges		61	61-	100.00-
Différences positives de change	1 296	2 574	1 278-	49.65-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 298	2 636	1 338-	50.77-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1 176	1 176-	100.00-
Différences négatives de change	3 032	2 402	630	26.24
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 032	3 578	545-	15.24-
2. Résultat financier (V-VI)	1 735-	942-	793-	84.25-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	35 684-	27 029	62 712-	232.02-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18 351	18 351-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 541	19 752	13 211-	66.89-
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 000		5 000	
Total VII	11 541	38 102	26 562-	69.71-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 346	5 499	17 846	324.51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	23 346	5 499	17 846	324.51
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	11 805-	32 603	44 408-	136.21-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 519 032	4 806 070	287 037-	5.97-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	4 566 521	4 746 438	179 917-	3.79-
Solde intermédiaire	47 489-	59 632	107 121-	179.64-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	47 489-	59 632	107 121-	179.64-

En Euros.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EURAUDIT
DE TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 588 133.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 506 194.11 Euros et dégageant un déficit de 47 489.04- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Impôts sur les sociétés

Le Bulletin Officiel des Impôts 4 H-4-04 n°120 du 29 juillet 2009 précise notamment les situations d'exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle des syndicats et associations exerçant une activité d'étude et de défense des droits et intérêts collectifs de leurs membres ou des personnes qu'ils représentent.

A ce titre, l'Interprofession des Vins du Sud-ouest applique l'exonération d'impôt sur les sociétés et de contribution économique territoriale (remplaçante de la Taxe Professionnelle).

Le CNIV, organisme représentant les comités interprofessionnels viticoles, est toujours en discussion avec le Ministère des finances dans le but de sécuriser la non fiscalisation de ces comités.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EURAUDIT
COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Le Bulletin Officiel des Impôts 4 H-4-04 n°120 du 29 juillet 2009 précise également que les exonérations indiquées ci-dessus ne portent pas sur les activités commerciales. L'analyse des activités commerciales de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest fait ressortir un résultat déficitaire.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	160 585		288
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 239		537
Installations générales agencements aménagements divers	18 291		
Matériel de transport	21 186		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	121 820		16 035
TOTAL	215 537		16 572
TOTAL GENERAL	376 122		16 860

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			160 873	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	54 776	
Installations générales agencements aménagements divers			18 291	
Matériel de transport			21 186	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			137 855	
TOTAL		0	232 109	
TOTAL GENERAL		0	392 982	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	79 320	19 038		98 358
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	38 086	7 164		45 250
Installations générales agencements aménagements divers	18 291			18 291
Matériel de transport	15 614	4 237		19 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	104 407	8 544		112 952
TOTAL	176 398	19 946		196 344
TOTAL GENERAL	255 718	38 984		294 702

COMMISSAIRE AUX COMPTES - EURAUDIT - COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	19 038				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 164				
Matériel de transport	4 237				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 544				
TOTAL	19 946				
TOTAL GENERAL	38 984				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves statutaires ou contractuelles	2 143 994		54 751	25 119	2 173 625
Réserves de trésorerie	40 000		30 000		70 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	59 632	59 632-		47 489	47 489-
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	11 534			6 541	4 994
Provisions réglementées					
TOTAL I	2 255 160	59 632-	84 751	79 149	2 201 130

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	5 000		5 000		
Pertes sur marchés à terme	40 097	161 780			201 877
Autres provisions pour risques et charges	29 061	8 351			37 412
TOTAL	74 158	170 131	5 000		239 289

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	59 428	56 005	11 616		103 816
TOTAL	59 428	56 005	11 616		103 816
TOTAL GENERAL	133 586	226 136	16 616		343 105
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		226 136	11 616		
exceptionnelles			5 000		

Provisions pour pertes :

Par respect du principe de prudence et sur la base des informations historiques de l'Interprofession, il a été décidé de constater une provision pour risque général de remise en cause des subventions. Cette provision n'est pas rattachée à une subvention particulière.
Cette provision traduit par le biais de l'utilisation des statistiques, la possible remise en

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EURAUDIT
COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

cause d'une ou plusieurs subventions de l'année du fait de dépenses non ou mal justifiées. Le taux de provision retenu correspond au taux moyen des exercices ayant fait l'objet d'une correction par un financeur.

Au 31 décembre 2013, le montant de la provision comptabilisée s'élèvait à 171.825 €.
Au 31 décembre 2014, le montant de la provision comptabilisée s'élèvait à 72.437 €.
Au 31 décembre 2015, le montant de la provision comptabilisée s'élève à 94.535 €.
Au 31 décembre 2016, le montant de la provision comptabilisée s'élève à 40.097 €.
Au 31 décemnre 2017, le montant de la provision comptabilisée s'élève à 201.877 €.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	124 421	124 421	
Autres créances clients	1 395 605	1 395 605	
Personnel et comptes rattachés	1 700	1 700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 897	4 897	
Taxe sur la valeur ajoutée	103 723	103 723	
Divers état et autres collectivités publiques	2 271 098	2 271 098	
Débiteurs divers	51 820	51 820	
Charges constatées d'avance	29 472	29 472	
TOTAL	3 982 736	3 982 736	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 663	2 663		
Fournisseurs et comptes rattachés	478 206	478 206		
Personnel et comptes rattachés	81 715	81 715		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 233	147 233		
Taxe sur la valeur ajoutée	263 992	263 992		
Autres dettes	524 223	524 223		
Produits constatés d'avance	649 657	649 657		
TOTAL	2 147 690	2 147 690		

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	160 873	33.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EURAUDIT
COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	1 à 3 ans
Installations spécifiques	Linéaire	10 ans
Matériels pour salons	Linéaire	5 ans
Aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au 31 décembre 2017, la dépréciation des créance s'élève à 103.816 €.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	561 111
Autres créances	2 277 538
Total	2 838 649

Détail des produits à recevoir

	Montant
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	
- Cotisations Volontaires Obligatoires	561 111
AUTRES CREANCES	
- Remboursement de formation à recevoir	4 897
- Subventions à encaisser	2 271 097
- Fournisseurs - Avoir à recevoir	1 544
Total	2 838 649

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 934
Dettes fiscales et sociales	127 406
Autres dettes	60 696
Total	320 035

COMMISSAIRE AUX COMPTES: EURAUDIT COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
- Honoraires	14 993
- Actions de promotions et de communication	64 370
- Dotations Vins	1 279
- Prestations	26 880
- Déplacement	3 401
- Frais d'étude	6 473
- Cotisations	10 328
- Formation	2 700
- Frais déplacement	1 316
- Abonnement	193
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congès à payer	44 756
- Charges sociales sur congès à payer	22 605
- Primes à payer	36 959
- Charges sociales sur primes à payer	23 086
AUTRES DETTES	
- Avoir à établir	60 696
Total	320 035

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 472
Total	29 472
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	649 657
Total	649 657

COMMISSAIRE AUX COMPTES - COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE - EURAUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Location	636		
Maintenance	5 651		
Electricité	485		
Assurances	11 208		
Abonnement	326		
Publicité	9 147		
Nom de domaine	2 019		
Total	29 472		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Subvention FEAGA	430 684		
Subvention FEADER	4 656		
Subvention CONSEILS GENERAUX	1 233		
Subvention CONSEIL REGIONAL	182 629		
Etudes Maladie du bois	30 455		
Total	649 657		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les indemnités versées aux dirigeants de votre association s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 49.393 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Au 31 décembre 2017, le montant de l'en-cours de créances sur subventions ayant fait l'objet d'une cession de créance dans le cadre de la loi DAILLY s'élève à 0 €.

Au 31 décembre 2017, votre association bénéficie d'un cautionnement bancaire d'un montant total de 780.930 €.

Engagements reçus

COMMISSAIRE AUX COMPTES - EURAUDIT - COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

Au 31 décembre 2012, pour la première fois, il avait été doté une provision pour indemnités de départ à la retraite à verser.
Le montant de la dotation constatée au 31 décembre 2014 s'élevait à 19.923 €.

Au 31 décembre 2017, cette provision a été actualisée et s'élève à 37.412 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite à verser sont les suivantes :
- age de départ à la retraite des cadres : 65 ans ;
- age de départ à la retraite des non cadres : 60 ans ;
- turn over faible ;
- taux d'actualisation : 2% ;
- taux de charges sociales : 50%.

COMMISSAIRE AUX COMPTES: EURAUDIT COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

ANNEXE

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT :

Subventions dans les comptes de l'association au 31 décembre 2017

Les subventions d'exploitation sont enregistrées au bilan dès leur octroi, matérialisé par un accord écrit du financeur. L'enregistrement en produit au compte de résultat se fait au fur et à mesure de l'engagement des dépenses subventionnées.

Tableaux de suivi des subventions

DRAAF	Aide à la promotion
France AGRIMER	Aide financière à la promotion de l'export et au marché intérieur
DEPARTEMENTS	Aide à la promotion
FEADER	Aide à la promotion des signes officiels de qualité
REGION MIDI-PYRENEES	Aide au fonctionnement, à la promotion, au développement et à la commercialisation des vins du Sud-ouest tant à l'export que localement
FEDER	Aide à la promotion des territoires

TRESORERIE	Subventions à encaisser au 31/12/2016	Subvention accordées en 2017	Ajustements	Subventions encaissées en 2017	Subventions à encaisser au 31/12/2017
CONSEIL GENERAL 31	45 000	30 000		30 000	45 000
CONSEIL GENERAL 32	38 735			38 735	
CONSEIL GENERAL 46					
CONSEIL GENERAL 65					
CONSEIL GENERAL 81		90 000			90 000
CONSEIL GENERAL 82	50 001	25 000		50 000	25 001
FEADER	509 729		-4080	171 835	333 814
FEAGA	608 286	608 485		449 517	767 254
REGION	750 702	641 398	-5 445	490 123	896 532
	2 002 453	1 394 883	-9 525	1 230 210	2 157 601

	Subvention accordées mais partiellement constatée au 31/12/2016	**Subvention portées en produit en 2017**	**Ajustements**	**Subvention accordées mais partiellement constatée au 31/12/2017**
CONSEILS GENERAUX	3 088	145 000		1 234
DRAAF				
FEADER	63 516		12 648	4 656
FEAGA	254 961	608 485		430 684
REGION	105 888	641 398	4 380	182 629
	427 453	1 394 883	17 028	619 202

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EURAUDIT
COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE